

Marseille, le 06 mai 2021  
N° 145/ARM/SCA/GSBdD MRS/DCS/Cercle/NP

Note

Objet : Fonctionnement de l'annexe des bains militaires du cercle-mess – saison 2021

Références : Décret 2008-1219 du 25 novembre 2008 ;

Règlement du cercle mess

Contrat de délégation public

Conseil d'administration du cercle-mess du 04 mai 2021.

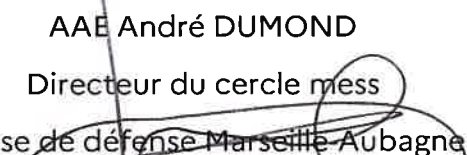
Pièces jointes : Sept annexes

Dans le cadre de la saison 2021, le site des bains militaires devrait ouvrir du vendredi 04 juin 2021 au dimanche 12 septembre 2021. Cette année encore, l'ouverture du site est conditionnée aux directives gouvernementales relatives à la situation sanitaire des semaines à venir. Cette ouverture pourrait être reportée de quelques jours avec un cours préavis.

Par ailleurs, il sera demandé à chaque membre de bien vouloir respecter tous les gestes barrières exigés dans le cadre des activités en intérieur et en extérieur.

La présente note, dans ses annexes, fixe les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de ce site ayant pour vocation la condition du personnel du ministère des armées et de leurs familles.

AAE André DUMOND  
Directeur du cercle mess  
de la base de défense Marseille-Aubagne



## ANNEXE 1

### Prestations

ACTIVITES	STATUT	OBSERVATIONS
Plage surveillée	Oui	
Pataugeoire	Oui	
Piscine	Oui	
WC et douche	Oui	- Uniquement rez-de-chaussée (Contraintes liées COVID 19) Nettoyage permanent par personnel dédié
Cabine	Oui	
Parking	Oui	
Snack	Oui	- A l'étage - Formule « repas de service » du mercredi au vendredi
Bar	Oui	- A l'étage
Transat et parasol	Non	- Contraintes liées COVID 19 (pas de location journée)
Crique	Non	- Travaux programmés automne 2022
Restauration à table	Non	- contraintes liées COVID 19



## ANNEXE 3

### Tarifification

Cat	Dénomination	Abonné saison	Conjoint(e) Enfant(s) + de 18 ans	Enfant(s) saison Enfant(s) de 5 ans à – de 18 ans			Vignette parking	Cabine	Journée
				1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et plus			
1	Militaire en activité, époux (se), enfant (s) Civil du MINARM en activité	70 €/P	70 €/P	40 €	30 €	20 €	20 €	Voir tarifs ci-dessous	10 € (1)
	Autres membres de la famille	180 €/P					20 €		
2	Retraité militaire et civil du MINARM veuf (ve) Réserviste sous contrat Réserviste et honoraire membre	180 €/P	180 €/P	70 €	70 €	70 €	40 €	Voir tarifs ci-dessous	
	Reserve citoyenne (sous couvert d'un contrat en cours)	180 €/P	180 €/P	70 €	70 €	70 €	40 €		
	Parrainage	250 €/P	250 €/P	100 €	100 €	100 €	100 €		

**(1) Une carte d'identité professionnelle en cours de validité sera exigée**

<b>Emplacement cabine</b>	<b>Tarif cabine saison</b>	<b>Tarif cabine saison + 1 transat*</b>	<b>Tarif cabine + 2 transats*</b>
<b>« Château d'If »</b>	<b>150.00 €</b>	<b>200.00 €</b>	<b>230.00 €</b>
<b>« Malmousque»</b>	<b>150.00 €</b>	<b>200.00 €</b>	<b>230.00 €</b>
<b>« Estaque »</b>	<b>120.00 €</b>	<b>170.00 €</b>	<b>200.00 €</b>
<b>« Les calanques »</b>	<b>100.00 €</b>	<b>150.00 €</b>	<b>180.00 €</b>

Tarifcation (suite)

\*Un chèque de caution de 100.00 € est demandé à la réservation. Les transats sont de la responsabilité du locataire durant toute la saison et devront être réintégrés au sein de leur cabine après chaque utilisation.

\*Dans la limite des stocks disponibles.

Parking journée : 10.00 €

## Annexe 4

### Horaires d'ouverture

Ces périodes et horaires décrivent le fonctionnement normal du site, ils peuvent être modifiés ou annulés si toutes les conditions sécuritaires ne sont pas réunies.

- 1- En cas de report d'ouverture, la date de fermeture ne sera pas reportée : aucun remboursement ne pourra être réclamé.
- 2- Le prorata et la demi-saison ne seront pas autorisés cette année.

### JUIN 2021

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19 Privatisation JBAT	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Du 4 Juin au 30 Juin 2021

Mercredi au vendredi et dimanche de 10H00 à 20H00

Samedi de 10H00 à 21H00

Piscine de 11H00 à 18H00

### JUILLET 2021

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Juillet 2021

Mercredi au vendredi et dimanche de 10H00 à 20H00

Samedi de 10H00 à 21H00

Piscine de 11H00 à 18H00

## AOÛT 2021

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Du 1<sup>er</sup> Août au 31 Août 2021

Mercredi au vendredi et dimanche de 10H00 à 20H00

Samedi de 10H00 à 21H00

Piscine de 11H00 à 18H00

## SEPTEMBRE 2021

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12

Du 1<sup>er</sup> Septembre au 12 Septembre 2021

Mercredi au vendredi et dimanche de 11H00 à 18H00

Samedi de 11H00 à 21hH00

Piscine de 11H00 à 17H00

Annexe 5  
Conditions d'accès

1- Début des inscriptions : mardi 25 mai 2021

2- Modalités d'inscriptions

Personnels en activité :

Le bulletin d'adhésion ci-joint et les pièces demandées peuvent être déposés soit :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30 / 13h30-16h00)
  
- Au sein des espaces ATLAS suivants :
  - o Audeoud
  - o Sainte-Marthe
  - o Carpiagne
  - o Aubagne
  - o Aix en Provence

Membres adhérents, retraités, réservistes :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30 / 13h30-16h00)

Le cercle mess se laisse la possibilité de refuser aux membres adhérents l'obtention d'une carte d'abonnement si la capacité maximum du site est atteinte.

Les bulletins d'adhésion sont aussi téléchargeables sur le site : [www.cercle-mess-marseille.fr](http://www.cercle-mess-marseille.fr)

3- Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé. Les cartes seront à retirer exclusivement au même lieu ou le dossier a été déposé.

4- Stationnement :

Un parking pour véhicule est mis à disposition à la disposition des adhérents des bains, sous réserve de l'apposition d'une vignette spécifique délivrée à raison d'une par dossier. Cette vignette doit être visible à l'avant du véhicule. Pour l'obtention de cette vignette, une photocopie de la carte verte d'assurance en cours de validité est demandée.

Afin d'éviter tout encombrement de la route menant aux bains militaires (chemin du Génie), la sortie du parking devra s'effectuer par rotation de cinq véhicules maximum avec un intervalle de cinq minutes.

5- Usagers :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés pendant toute la durée de leur présence sur le site par une personne responsable.

Au même titre que les usagers, les membres de la section « plongée » du club sportif et artistique de Marseille devront s'acquitter d'une carte d'abonnement en fonction de leur catégorie et sont soumis au règlement des bains militaires durant la saison.



#### 6- Personnel en activité de service :

Les personnels de la base de défense en activité de service sont exonérés du paiement du droit d'entrée pour bénéficier de la restauration de service des jours travaillés (du mercredi au vendredi de 12h00 à 14h00). Ils présenteront à l'entrée leur carte professionnelle en cours de validité. En cas de dépassement de l'horaire, (14h00), ils seront réputés avoir utilisés les installations et devront s'acquitter de « l'entrée journée ».

Du mercredi au vendredi, de 07h30 à 09h30, les formations de la base de défense Marseille-Aubagne peuvent, dans le cadre d'une activité de service planifiée, utiliser les installations des bains militaires pour leur personnel.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Un chef de détachement doit être désigné ;
- La baignade doit être encadrée et surveillée (le cercle se décharge de toute responsabilité)
- Le personnel et le matériel de sécurité réglementaire est mis en place par les utilisateurs ou leur formation (aucun prêt de matériel de la société des maîtres-nageurs ne sera mis à disposition)
- Un contact obligatoire aura été pris avec le directeur du cercle 48h minimum avant l'activité pour connaître les disponibilités et définir les modalités pratiques d'ouverture du site (perception d'un pass....).

7-Exclusion : tout manquement à la réglementation des bains militaires entraînera une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation (non-respect des gestes barrières, non-respect des consignes des maîtres-nageurs...)

8-Privatisation : des manifestations officielles, sportives, de rayonnement ou de cohésion ainsi que privées, compatibles avec l'activité normale de l'établissement, peuvent être organisées avec l'autorisation de la direction du cercle et l'accord du délégataire. Le cercle se réserve le droit de privatiser le site quelques jours durant la saison au profit de prestations. A ce titre, les horaires de fermeture au profit de la clientèle peuvent être modifiés.

#### 9-Contact :

Directeur Cercle mess : [andré.dumond@intradef.gouv.fr](mailto:andré.dumond@intradef.gouv.fr)

Adjoint : [loic3.thomas@intradef.gouv.fr](mailto:loic3.thomas@intradef.gouv.fr)

Annexe 6  
Charte de l'utilisateur (RAPPEL)

Les personnes ayant accès aux baignades militaires doivent se conformer à cette organisation.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour bénéficier du site.

Le cercle se réserve le droit de privatiser le site quelques jours durant la saison au profit de prestations officielles.

Il est interdit de pique-niquer, l'apport de nourriture est proscrit.

Les animaux sont interdits sur le site.

Pour des raisons sécuritaires, il est formellement interdit d'utiliser du matériel nautique sur la plage des baignades militaires (planche à voile, paddle, canoës...)

Aucun paiement en espèces n'est accepté- (carte bleue sans minimum de montant).

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores...).

Annexe 7

Bulletin d'adhésion-saison 2021

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « bains militaires » et m'engage à respecter tout le contenu de la présente note.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Affectation : \_\_\_\_\_

Pour les membres d'un cercle N° de carte de membre en cours de validité (2021) :

\_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_

Adresse @ (1): \_\_\_\_\_

Composition de la famille :

NOM	Prénom	Date de naissance

**Pièces justificatives obligatoires pour l'inscription (photocopies) :**

- La carte verte d'assurance en cours de validité ;
- Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, **à partir de 5 ans.**

(1) Je soussigné (e), \_\_\_\_\_, autorise le cercle mess à utiliser mon adresse mail aux fins de recevoir des informations relatives du cercle mess.

Signature :

**CATEGORIE A : Personnel militaire et civil en activité**

	Prix	Nombre	Montant
<b>Catégorie A</b>			
Ayant-droit	70.00 €		
Conjoint (e)	70.00 €		
Adulte enfant de plus de 18 ans	70.00 €		
1 <sup>er</sup> enfant de moins de 18 ans	40.00 €		
2 <sup>ème</sup> enfant de moins de 18 ans	25.00 €		
3 <sup>ème</sup> enfant de moins de 18 ans et plus	20.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	150.00 €		
Cabine « Estaque »	120.00 €		
Cabine « les Calanques »	100.00 €		
Location saison 1 transat	50,00 €		
Location saison 2 transats	80,00 €		
Vignette parking	20.00 €		
Autres membres de la famille	180.00 €		
<b><u>TOTAL</u></b>			

**CATEGORIE B :** Retraité militaire MINARM (membre d'un cercle)  
 Retraité civil du MINARM (membre d'un cercle)  
 Veuf/ve (membre d'un cercle)  
 Réserviste sous contrat (contrat en cours de validité)  
 Réserviste et honoraire (membre d'un cercle)  
 Réserve Citoyenne (S/C d'un contrat en cours)  
 Parrainage

	Prix	Nombre	Montant
<b>Catégorie B</b>			
Adulte et enfant de plus de 18 ans	180.00 €		
Enfant moins de 18 ans	70.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	150.00 €		
Cabine « Estaque »	120.00 €		
Cabine « les Calanques »	100.00 €		
Location saison 1 transat	50,00 €		
Location saison 2 transats	80,00 €		
Vignette parking	40.00 €		
Réserve citoyenne	180.00 €		
Parrainage	250.00 €		
Parrainage enfant moins de 18 ans	100.00 €		
			<b><u>TOTAL</u></b>

Fait à

Le

Signature :

Joindre obligatoirement le paiement et les pièces demandées lors du dépôt du dossier.  
 Chèque à établir à l'ordre du « CERCLE MESS ».

## BULLETIN DE DEMANDE DE PARRAINAGE

**▲ Seuls les personnels en activité peuvent parrainer**

Nous soussignons,

1<sup>er</sup> parrain : NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> parrain : NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Demandons de pouvoir parrainer :

NOM	Prénom	Date de naissance

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Signature 1<sup>er</sup> parrain Signature 2<sup>ème</sup> parrain

**Avis du directeur du cercle mess :**

**Décision du président du conseil d'administration :**